GUIDE

DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

La pratique du compostage est un moyen de réduire efficacement sa production de déchets. Angers Loire Métropole met ainsi à votre disposition des composteurs individuels de plusieurs volumes, attribués en fonction de la surface de votre jardin.

Qu'appelle-t-on compostage et compost ?

- **Le compostage** est la transformation des déchets organiques par les micro-organismes du sol *(bactéries, champignons,...)* et la faune *(vers,...)* en présence d'eau et d'oxygène.
- **Ce processus biologique** conduit, après quelques mois de maturation, à un produit comparable au terreau appelé **compost**.

Pourquoi composter ?

- **Diminuer** les quantités de déchets mis à la collecte en valorisant la partie organique de nos ordures ménagères *(30 % de nos déchets sont compostables)*
- **Nourrir** nos plantes de façon naturelle
- **Rendre** à la nature ce qu'on lui a pris

Que peut-on mettre dans le composteur ?

Certains déchets de la cuisine :

- épluchures de fruits et légumes
- fruits et légumes abîmés coupés en morceaux
- coquilles d'œufs pilées
- marc de café avec filtre, sachets de thé et tisane

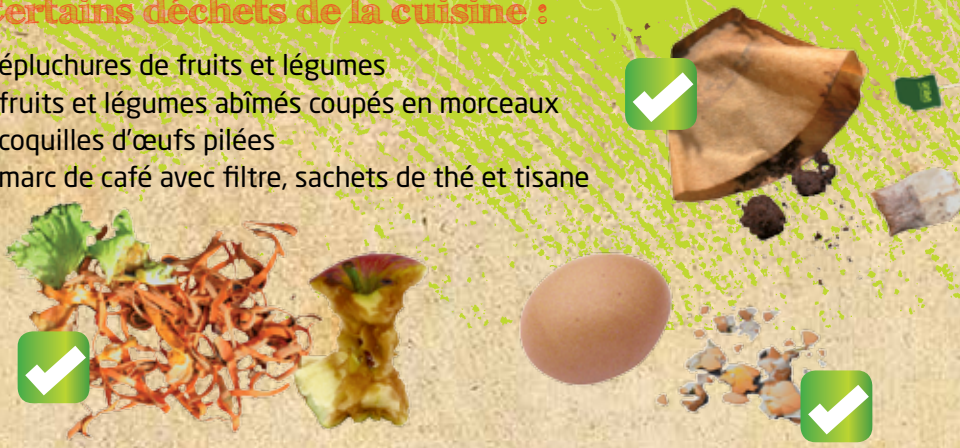

Certains déchets de la maison :

- papier essuie-tout, mouchoirs en papier
- boîtes à œufs en carton déchirées
- rouleaux en cartons de papier toilette et papier essuie-tout
- fleurs fanées

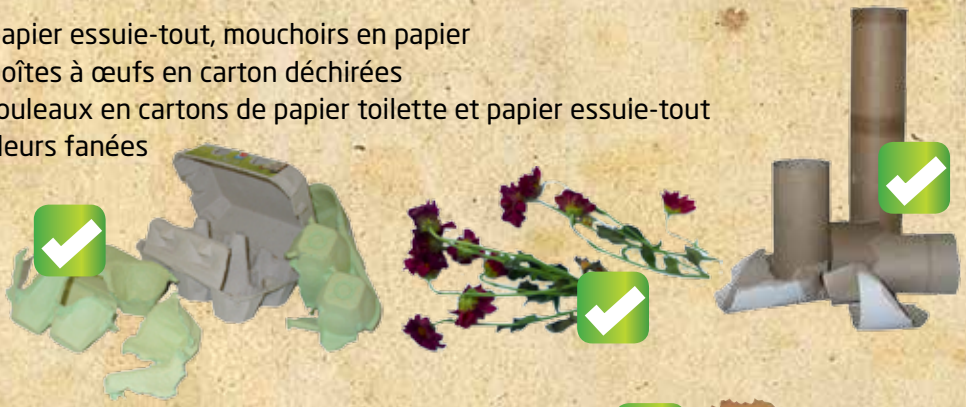

Certains déchets du jardin :

- gazon
- feuilles mortes
- petites tailles de haies *(diamètre < 2cm)*

Attention, ne pas déposer dans le composteur

- restes de repas
- restes de viande et de poisson
- os et arêtes
- coquilles d'huîtres, moules,...
- excréments d'animaux et litières

En cas de doute, ne pas mettre dans le composteur.

Comment composter ?

Mode d'emploi :

1. Déposer le contenu de votre bio-seau dans le composteur.

2. En fonction des apports de déchets de cuisine, ajouter de la matière sèche *(feuilles mortes, brindilles, ...)* afin d'assurer un bon équilibre carbone / azote.

3. Aérer le tas en décomposition afin d'apporter de l'oxygène et permettre l'activité des micro-organismes et de la faune du sol.

4. Arroser si besoin le tas en décomposition.

Où installer votre composteur ?

- Dans une **zone semi ombragée de votre jardin**, à l'abri du vent, facilement accessible et où l'eau de pluie ne risque pas de s'accumuler.
- Le composteur doit être posé **sur une surface plane** d'environ 1m^2, sur un sol de préférence retourné pour favoriser les échanges directs avec les micro-organismes, les vers et les insectes.

Comment utiliser le compost ?

Votre compost peut être utilisé de manières différentes suivant son temps de maturation.

3 à 6 mois
Le paillage

Étendu au pied des arbustes, le jeune compost maintient l'humidité et protège le sol des mauvaises herbes.

7 à 8 mois
Le mulching

Épandu sur le sol à l'automne, le compost est enfoui au printemps après maturité.

10 à 12 mois
L'amendement

Après un an de maturation, le compost est bien assaini. Il a l'aspect et l'odeur du terreau. C'est le meilleur engrais qui soit pour vos plantes et il est gratuit ! Il peut être utilisé :

- Pour rempoter :
  mélangé à de la terre *(50% compost / 50% terre)*
  ou bien avec du sable *(1/3 compost - 1/3 terre - 1/3 sable)*
- Pour semer
- Pour planter

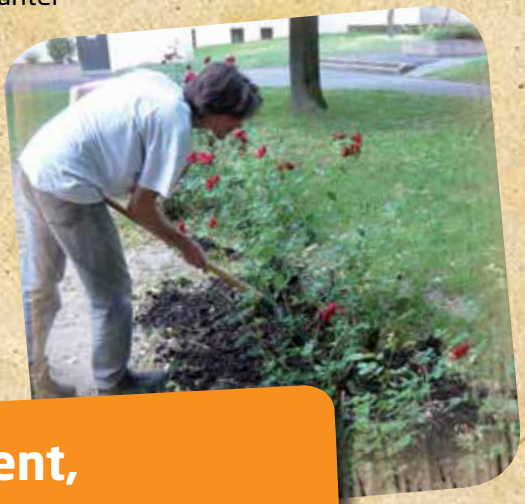

Un renseignement, une demande de composteur

Angers Loire Métropole

N° Vert 0 800 41 88 00
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.angersloiremetropole.fr

Direction de l'information et de la communication Ville d'Angers/Angers Loire Métropole – © photos - PARAGRAPHE *imageurs* • 02 41 87 48 07